
Adresse de la société populaire de Montlhéry qui envoie le procès-verbal de la fête de la raison qui a eu lieu le 10 pluviôse, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Montlhéry qui envoie le procès-verbal de la fête de la raison qui a eu lieu le 10 pluviôse, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 536-540;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31219_t1_0536_0000_7

Fichier pdf généré le 22/01/2023

36

Les administrateurs du département de la Marne témoignent leur satisfaction relativement au décret qui rend la liberté aux hommes de couleur.

Ils invitent la Convention à rester à son poste pour continuer ses glorieux travaux (1).

Législateurs, écrivent-ils la nature n'a créé que des hommes libres; celui qui veut les enchaîner est un monstre qu'elle doit immoler. Montagne sainte, source de lumière qui doit un jour éclairer tout le globe, tu viens de consacrer cette éternelle vérité par l'abolition de l'esclavage des hommes de couleurs. Restez donc à votre poste, représentants, ne le quittez que quand la patrie n'aura plus que des enfants dignes d'elle; et point de paix avec les tyrans qu'ils n'ayent vomi leur âme souillée de vices et de crimes (2).

37

La société populaire de Montlhéry envoie à la Convention le procès-verbal de la fête de la raison, et du triomphe de la liberté, qui a eu lieu dans leur commune le 10 pluviôse.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (3).

[*Montlhéry, 25 pluv. II*] (4)

« Citoyen président,

La Société populaire de Montlhéry, district de Corbeil, département de Seine-et-Oise, arrêtée par le décret, par lequel la Convention nationale s'est interdit, attendu ses importantes occupations, de se rendre aux différentes invitations qui pourroient lui être faites d'assister aux fêtes qui se célébroient dans les circonstances, n'a pu mettre à exécution l'arrêté qu'elle avoit pris dans sa séance du 27 nivôse dernier par lequel elle avoit nommé deux commissaires pour se rendre auprès de la Convention, à l'effet de la prier d'honorer de la présence de deux de ses membres, la fête de la raison, qu'elle étoit à la veille de célébrer, mais elle n'en croit pas moins dans (*sic*) son devoir de lui en faire un nouvel hommage, en lui en envoyant le procès-verbal.

La société se flatte que daignant de ta part, Citoyen Président, y jeter un coup d'œil et veillant bien en rendre compte à la Convention, elle t'accueillera, et jugera par l'ensemble de cette fête et de ses détails, du civisme de la société populaire de Montlhéry et de sa commune, de la pureté du culte qu'elles se sont empressées de rendre à la raison, et du pas assuré avec lequel elles marchent à l'affermissement de la Constitution républicaine et à l'exécution ces décrets de la Convention.

(1) P.V., XXXIII, 365.

(2) B⁴, 26 vent.

(3) P.V., XXXIII, 365.

(4) F^{17A} 1010^B, pl. 2, p. 2789.

Je suis avec une sincère estime ton frère et ton concitoyen »

VENET (*présid.*).

« Je t'envoie pour mon compte, Citoyen président, le discours que j'ay prononcé à l'autel de la patrie le jour de cette fête; il est en quelque sorte improvisé, comme tu verras, et pris des lieux, des circonstances et du spectacle imposant que j'avois sous les yeux. C'est un vieillard qui, ainsy qu'y insiste l'acte constitutionnel, parle à ses concitoyens, dans la place publique, le langage du patriotisme et de la raison, et c'est aussi ma profession de foy républicaine bien sincère.

Je ne dois pas laisser ignorer à la Convention qu'en même tems que la Société populaire et la commune de Montlhéry célébroient cette fête, elles faisoient porter aux termes du décret, rendu à ce sujet, directement au district de Corbeil, ses dons en chemises, bas, souliers, draps, charpie, etc., elles avoient porté précédemment l'argenterie de ses églises directement à la Convention. »

[*Discours du c^r Venet, prononcé le 10 pluv. II*]

« Citoyens,

Cette fête, ces déesses, leurs attributs, ces emblèmes, tous les bustes des martyrs de la liberté, les différentes inscriptions, vous parlent aux yeux, comme ils doivent parler à vos cœurs: ils vous disent et vos avantages et vos devoirs, que tout cecy ne sois pas pour vous un vain appareil, profitez de toutes ces différentes allegories pour votre instruction et pour votre Bonheur.

Cette liberté conquise, ce premier des droits de l'homme sans lequel un homme n'est point véritablement homme, mais un esclave, un être dégradé et avili. Ce premier de vos droits vous est rendu, et, avec lui, l'égalité, la fraternité. Que ne devez vous pas faire pour le défendre et le fixer parmi vous. Plus il vous a couté cher (jetez un coup d'œil d'attendrissement sur ce char (1)) plus vous devez redoubler d'efforts pour le conserver. Vous en avés tous les moyens. Vous avés le courage, vous avés la force, vous avés la patience, et surtout l'énergie républicaine qui vous a transformé en hommes, en héros.

Souffririez-vous aujourd'huy que des étrangers, que des ennemis, les despotes coalisés qui font à un peuple qui veut être libre, la guerre la plus injuste et la plus tyrannique, à un peuple fort de ses principes, comme de ses moyens et de son immense population... Souffririez-vous, dis-je, que les tirans viennent vous dicter insolent des loix, que des princes émigrés, que les cy-devant, qui ont si lâchement abandonné leur patrie, pour la déchirer, et la livrer aux horreurs de la guerre rentrant en France, tenant la banqueroute d'une main, et des fers de l'autre, viennent vous enchaîner de nouveau, et vous obliger de fléchir encore le genouil devant leur orgueil, vous accablant alors d'impôts, de vexations, de corvées, de droits, qui serviroient à payer, et les satellites qu'ils employeront à vous retenir dans la servitude, et à grossir une liste civile et corruptrice.

(1) Note du texte : « Char de blessés qui faisait partie du cortège ».

Où, Citoyens, soyés en sûrs, il n'y a pas un de ces émigrés, un de ces cydevants qui ne voulût, s'il le pouvoit, enchaîner encore à sa glèbe, cent, deux cent mille d'entre nous... je vous vois vous indigner à ce tableau, fiers républicains, vous frémissés d'horreur.. je vous vois courir aux armes, vous précipiter, vous ensevelir plutôt sur les ruines de vôtre patrie... verser jusques à la dernière goutte de vôtre sang, plutôt que de laisser renaître cet ancien et horrible état de choses, plutôt que de vous soumettre à de pareilles indignités... eh qui pourroit en effet courber aujourd'hui sa tête sous un pareil joug ?

Mais non, citoyens, rassurés-vous, la justice, la raison, la victoire, combattent pour vous, pour votre juste cause : elles s'empressent au-devant vous, elles assurent vos succès, elles couronnent vos efforts. La victoire tiendra sa parole, et sera fidèle à son serment (1). Vous en avés déjà pour garants, et Lyon affranchi, et l'infâme Toulon réduit, Dunkerque et l'Alsace délivrés, la Vendée détruite, l'ennemi repoussé au-delà du Rhin. Courage, chers concitoyens, encore un pas, et vous êtes délivrés et vous jouirez et vous recueillerez le fruit de vos travaux et de vos sacrifices. Vous forcerez ces ennemis déjà aux abois, à vous demander la paix et tous ces maux dont vous êtes environnés factices sur un sol comme celui de la France et de pure circonstance, inséparables néanmoins des guerres les plus justes disparaîtront.

La Raison qui est venue vous éclairer, vous fera connoître et vos véritables devoirs et vos véritables jouissances, celle surtout de l'amour de vos semblables, celle de la bienfaisance. Vous serés et vous êtes dès actuellement tous frères, tous amis, tous égaux ; aucun de vous ne souffrira, nous tendrons une main secourable à l'indigent, nous couvrirons celui qui sera nud, nous nourirons celui qui aura faim. Loin de nous surtout l'indigne citoyen, qui usurpant encore aussi injustement la dénomination de patriote, soupèze l'existence et les besoins de son frère, et lui survend sa denrée et profitant du malheur des tems et des circonstances, s'enrichit en appauvrissant encore le nécessaire, et ajoute ainsi à ses besoins et à la misère publique.

Cette même raison va vous dire de substituer à d'anciennes cérémonies, un plus véritable culte, celui de toutes les vertus, la pratique du bien, qui est un, universel, le même sur toute la surface du globe ; elle vous dira que l'être suprême enfin et le cœur du juste ne font qu'un, quelque part où se trouve les hommes de bien. O lumière, ô vérités éternelles ! demeurez à jamais gravées dans nos cœurs, comme nous les lisons sur l'égide de cette déesse (2).

Et moins en apparence nous seront liés par les cérémonies de l'ancien culte, plus nous devons être exacts, justes envers nos frères, et

sincères envers nous mêmes... et inutilement ne le ferions nous pas, un remords vengeur nous poursuivroit, nous déchirot... car qui est-ce qui doute que l'enfer ne soit dans le cœur du scélérat et de l'homme injuste.

Obéissons surtout aux lois, citoyens, c'est vous-mêmes qui les avés faites, ce sont vos dignes et infatigables délégués, ces courageux Montagnards, qui ont rédigé, qui ont organisé vos volontés. Vous voyés icy leurs fidèles coopérateurs (1), les autorités constituées, infatigables comme eux, pareillement délégués par vous... les loix ne sont autre chose que vous-mêmes, citoyens, et comment hésiteriez-vous à leur obéir ; sans loix, il n'y auroit pas de société, il n'y auroit ny seureté, ny propriété, il faudroit retourner dans les bois... Leur règne donc peut seul, citoyens, vous donner le bonheur et la tranquillité, assurer vos personnes et vos propriétés, et nous permettre de nous livrer en ce jour et à jamais, à ce cri d'allégresse, ce cri universel en France, ce cri d'un homme libre :

Vive la République, vive la Gamelle,

Allons y tous, frères, nous ranger autour.

[P.V. de la fête, Monthléry, 10 pluv. II] (2)

La Fête de la Raison et l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté est digne des peuples libres.

C'est le progrès sublime et sans égal de ce siècle de lumière qui a entraîné les préjugés de l'erreur et détruit le fanatisme, ce vieil artisan des maux de la Société. Il étoit réservé au peuple français de donner en ce genre, le premier et le plus grand exemple. Tôt ou tard, il portera le flambeau de la vérité parmi les nations qui courbent encore leurs fronts flétris sous le joug de la tyrannie, ou de l'esclavage et de la superstition.

Toutes les communes de la France ne scauroient trop s'empresser de célébrer ce triomphe.

La Société populaire de Monthléry, chef-lieu de canton réunie à la commune vient de donner lieu à cette célébration au gré de ses intentions civiques.

L'objet de son premier hommage a été d'élever un autel dans la place publique, qui par sa construction aussi recherchée que solide, sera un monument durable de son amour et de sa vénération pour la patrie, et pour les grands hommes qui se sont sacrifiés pour elle.

Cet autel présente le massif d'une montagne en forme de rocher, sur le plan d'un fer à cheval, auquel on monte par plusieurs degrés, et comporte 12 pieds de long, sur 5 pieds 9 pouces de large.

En avant sont construits deux forts socs en pierre de taille, sur lesquels sont placés deux grandes cassolettes pour le feu sacré.

De chaque côté sur le sommet s'élèvent deux piédestaux en pierres de taille pour y déposer les bustes de Marat et de Le Pelletier.

Au-dessus de chacun de ces piédestaux, sont construits leurs caveaux, grillés, dont les entrées en portion, circulaires.

Du pourtour du rochers sortent différents arbustes et végétaux.

(1) Id.: « Les administrateurs du département et du district, présents à la fête ».

(2) C 295, pl. 993, p. 36.

(1) Id.: « Cette déesse portait cette inscription sur son bouclier : Je serai toujours fidèle à la déesse de la Liberté ».

(2) Id.: « La déesse de la Raison avait au bras une égide en forme de bouclier où se lisaient ces différentes vérités. Il était peint sur cette égide un flambeau dissipant les nuages avec cette inscription : Mon flambeau a dissipé les nuages de l'erreur ».

Dessous est construit un autre caveau aussi grillé dédié à Brutus, couronné d'une corniche composée d'une portion circulaire avec ses membres d'architecture.

De chaque côté un pilastre surmonté d'une oreille à l'antique, un piédestal tronqué sort de l'autel avec sa corniche et ses modillons de l'ordre ionique et une table sur laquelle est inscrite cet épitaphe :

« *Aux mânes des martyrs de la Liberté* ».

Ce piédestal est surmonté d'un soc de 15 pouces de hauteur sur lequel sont posés 4 boules de 12 pouces de diamètre en pierre de taille.

Sur ces boules est portée une grande pyramide de 50 pieds de hauteur peinte en marbre blanc veiné, surmontée du bonnet de la liberté et d'un oriflamme national soutenus par une flèche s'élevant du sein de cette pyramide. Au dessous de son soc est gravée l'inscription répétée : « *Aux Mânes des martyrs de la Liberté!* ».

Et sur le soc même celle-ci : « *On ne sauroit trop l'élever pour leur gloire* », et de son sommet descendent deux guirlandes tombant de chaque côté de la Montagne, et derrière et aux côtés de laquelle pyramide, s'élèvent de hauts cyprès, d'où elles semblent sorties. Le fond de l'autel est nuancé de diverses décorations, le pourtour de la montagne est planté d'arbres avec différents embellissements.

Pour célébrer aussi le triomphe de la Convention et de la Montagne, l'on s'est joint à la nature.

Sur le sommet de l'antique tour de Montlhéry bâtie sur une hauteur escarpée, monument délabré de la tyrannie des anciens rois, a été planté l'étendard de la Liberté, le drapeau flottant de la Nation, et des feux placés tout autour des bastions, ont annoncé aux voyageurs surpris, pendant la nuit de ce jour à jamais mémorable, un nouveau triomphe pour la République.

Ce même jour les députés invités du département de Seine-et-Oise, du Comité de surveillance et révolutionnaire du district, de la Société populaire de Corbeil, des Communes et autres sociétés populaires du canton, arrivés à la Maison commune, reçurent l'accueil le plus flatteur de leurs frères les sans-culottes de Montlhéry qui avoient ouvert une souscription pour leur offrir d'abord des rafraîchissements. Le rendez-vous étoit à la salle de la Société populaire.

Vers l'heure de midy le cortège se forma au devant du Temple dans la grande rue de cette commune selon l'ordre qui suit :

Un détachement de gardes nationales en uniforme et à cheval pour ouvrir la marche.

Un groupe de tambours.

Un groupe de jeunes citoyens, un groupe de jeunes citoyennes précédés de cette inscription : *Nous vous bénissons*.

Le char des neuf muses costumées analogiquement à la fête, accompagnées des Grâces toutes embellies par la richesse et le goût de leurs habits et précédé d'un groupe de musiciens dont la citoyenne Bazire, propriétaire d'une maison en cette commune, décora cette partie du cortège ; elle en reçut les remerciements de la Société populaire à sa séance extraordinaire de la veille.

Le buste de Marat précédé de cette inscription : *Il est mort pour le Peuple, il vit pour la Liberté*.

Le buste de Le Pelletier avec cette inscription portée de même que le précédent par un citoyen en bonnet rouge : « *Il ne vit que la loi pour frapper le tyran, et son dernier soupir fut pour la République* ».

La déesse de la Liberté (la jeune citoyenne Clier, sur un char, costumée, avec ses attributs, portant un bouclier sur lequel on lisoit : « *Je viens habiter parmi vous* ».

Précédé du feu sacré, porté par deux prêtresses et entourées de douze vestales et douze prêtresses ; ce char étoit traîné comme le précédent, par deux superbes coursiers que deux citoyens retenoient par leurs rênes.

La Table des Droits de l'Homme.

Un faisceau d'armes porté par un citoyen avec cette inscription : « *L'union fait notre force* » et sur le revers : « *Fédéralistes impies, vous avez voulu le diviser pour le rompre plus aisément* ».

Un agriculteur en bonnet rouge sur sa char, tenant à la main une petite table des droits de l'homme, et précédé d'une bannière portant cette autre inscription : « *Hommage au premier des Arts, Encouragement aux cultivateurs* ».

Un groupe d'agriculteurs avec leurs instruments aratoires.

Le char des vainqueurs avec cette inscription : « *Vivre Libre, ou mourir* ».

Un groupe de jeunes citoyens depuis l'âge de 6 ans, au nombre de cent, portant de petites piques surmontées du bonnet de la Liberté et précédés de leur inscription : « *Nous vous suivrons* ».

La déesse de la Victoire, la jeune citoyenne La Pironière, sur un char, costumée avec un goût et une élégance inimitables, appuyée de la main droite sur une pique surmontée du bonnet de la Liberté, et portant au bras gauche un bouclier sur lequel on lisoit ces inscriptions :

« *Je serai toujours fidèle à la cause de la Liberté* », et épars sur le bouclier : *Lyon affranchi, Toulon réduit, Dunkerque et l'Alsace délivrés, la Vendée détruite, l'ennemi repoussé au-delà du Rhin* ».

Le feu sacré porté au-devant de son char, aussi entouré de douze vestales avec 12 prêtresses et traîné pareillement par deux superbes coursiers retenus par les rênes.

La municipalité sans aucune marque de distinction, le Comité de surveillance, les députés invités et la Société populaire de cette Commune, tous confondus et sans aucune marque de distinction, rang, pour marquer l'égalité et la fraternité, ainsy qu'il avoit été arrêté par le plan de la fête.

Deux vieillards, homme et femme, précédés de cette inscription portée par un jeune citoyen : « *Honneur et respect à la vieillesse* ». Deux jeunes citoyens, fille et garçon, leur portant des sièges.

Le buste de Brutus porté par 4 citoyens, costumés à la romaine et précédé de même de son inscription : « *Ce Romain intrépide porta les premiers coups à la tyrannie* ».

Le buste de Voltaire aussi précédé de son inscription : « *Ce génie plein de feu, perçant l'avenir, marqua l'époque de notre Révolution* ».

Le buste de Jean-Jacques Rousseau, de même précédé de son inscription : « *Il prépara par ses ouvrages ce siècle de Lumières* ».

La déesse de la Raison (la jeune citoyenne Godard, épouse du citoyen d'Ivry), costumée

dans son char, sur son char fort bien paré, portant une pique de la main droite, surmontée du bonnet de la Liberté et au bras gauche une Égée sur laquelle étoit peint un flambeau dissipant des nuages. A l'exergue on lisoit : « *Mon flambeau dissipe les nuages de l'erreur, fanatisme, superstition vaincus* » ; autour des nuages ces autres mots : « *Sortez du cahot, vérités éternelles* » et en différents sens, sur l'égée : « *Religions de tous les tems, de tous les pays, Liberté, Egalité, Fraternité, l'amour du bien, obéissance aux lois. L'Être suprême et le cœur du juste ne font qu'un* ».

Le feu sacré aussi porté devant son char par deux prêtresses, entouré de même de 12 vestales et de 12 prêtresses, et aussi traîné par deux superbes coursiers.

Un groupe de citoyennes mariées avec cette inscription : « *Cette déesse fut toujours l'objet de notre culte* ».

Un groupe de jeunes filles avec cette inscription : « *Et nous aussi, nous sommes, citoyennes* » et plus bas ces quatre vers :

« De tous ses attributs mon sexe se dépouille
pour célébrer ces martyrs immortels,
en déposant aux pieds de leurs autels
le rateau, le fuseau, l'aiguille et la que-
[nouille] »

Autre détachement de gardes nationales en uniforme, et à cheval pour fermer la marche.

Un maître des cérémonies (le citoyen Clyer).

Quatre commissaires de la municipalité en écharpes, pour pourvoir au maintien de la police de la commune et du cortège.

Quatre commissaires de la Société populaire, porteurs d'oriflammes nationaux, pour en faire observer l'ordre et la marche.

Le cortège ainsi formé, les vainqueurs blessés s'étant trouvés sur le passage de la déesse de la victoire, elle leur a dit, en leur présentant des couronnes de lauriers : « *Recevez le prix de la valeur et de notre patriotisme, vous en portez les marques honorables ; enfants et défenseurs de la patrie, elle vous consolera et ne vous abandonnera pas, veuillez accompagner mon cortège, vous n'en ferez pas le spectacle le moins intéressant* ». Aussitôt les vainqueurs ainsi couronnés sont montés sur un char qui leur avoit été préparé.

Dans ce moment tout le cortège, s'est mis en marche en descendant la grande rue du côté de Linas, a pris à droite la rue du Montoir, la place de la Souche, la rue des Angés à gauche, la rue Luisant, à droite la grande route, jusques au chemin pavé du cimetière qu'il a suivi; de là la rue de la Féronnerie, la place publique et l'autel de la Patrie.

Cette marche a été aussi pompeuse qu'imposante, et s'est exécutée avec beaucoup d'ordre et sans confusion.

Plusieurs hymnes et chansons patriotiques ont été chantées aux extrémités et au centre. Les députés y ont surtout fait entendre leurs voix, et les tambours et la musique ont exécuté alternativement, d'une manière civique et à la satisfaction du peuple leurs différentes parties.

Les déesses arrivées au pied de l'autel de la Patrie qui étoit presque inabordable à cause du mauvais temps qu'il avoit fait la veille et la surveillance, ont été descendues de leurs chars, et sont montées toutes les trois ensemble majestueusement. Puis celle de la Raison étant au

milieu, et retournées toutes trois vers le peuple, l'encens brûlant devant elles, la déesse de la Victoire s'est inclinée devant celle de la Raison, et lui a présenté une couronne qu'elle lui a fait signe de poser sur celle de la Liberté, et de suite celle-ci a couronné ses martyrs, Marat, Le Pelletier, ainsi que Brutus, dont les bustes venoient d'être déposés sur l'autel de la Patrie, aux places qui leur avoient été assignées; et la déesse de la Raison a aussi couronné ses apôtres, Rousseau et Voltaire, qui y avoient été également déposés.

Les déesses ayant repris leurs places, le citoyen Sanner et le citoyen Venet ont prononcé chacun un discours qui ont été vivement applaudis.

Un député invité a aussi parlé et chanté plusieurs hymnes et chansons patriotiques ; il en a été aussi chanté plusieurs par les autres députés invités à la place où ils se trouvoient, et dont les refrains ont été répétés par un peuple immense, aux acclamations bruyantes, de Vive la Montagne, Vive la République, Vivent les sans-culottes !

Quelques instants après, les trois déesses sont remontées dans leurs chars et le cortège a repris sa marche dans le même ordre pour se rendre directement au temple de la Raison.

Là, les bustes placés dans l'enceinte de la salle de la Société populaire, les déesses y ont occupé le fauteuil du président dont il leur a fait les honneurs, et s'adressant à celle de la Raison occupant toujours la place du milieu, il lui a demandé la parole, comme à la présidente née de toutes les Sociétés populaires, et de suite, il a remercié au nom de la Société « les députés invités, des marques d'amitié et de fraternité qu'ils avoient bien voulu donner en cette occasion à leurs frères les sans-culottes de Montlhéry, ajoutant que la Société espéroit que ces marques seroient éternelles entre eux, et que dans toutes les occasions de péril, comme dans des jours de fête, ils se retrouveroient, et il les a priés de vouloir bien assurer leurs communes respectives de tout l'attachement de celle de Montlhéry et de la Société populaire ».

Deux autres membres dont un des députés, ont lu ensuite des discours qui ont été accompagnés et suivis d'hymnes et de chants patriotiques et différentes symphonies analogues à cette fête.

Une demi-heure après, les trois déesses accompagnées de leurs prêtresses et vestales et les citoyennes, femmes et filles qui avoient suivi leur cortège, tous les députés invités, les sociétaires de l'Assemblée populaire, de la commune, les chefs de famille et autres citoyens femmes, filles et enfants, ainsi que les pauvres de Montlhéry aussi invités, se sont rendus au banquet civique, dit la gamelle. L'assemblée étoit si nombreuse qu'elle remplissoit le vaste temple de la Raison. Les déesses ont fait les honneurs et les agréments de ce banquet, comme l'extrême et patriotique gaieté de tous les convives en a aussi fait les délices. Mais ces douceurs n'ont été aussi vivement senties que lorsque toute l'assemblée au signal qui en a été donné par les déesses, a bu à la santé de la Convention, de la Montagne et de la République, alors toutes les voix se recordant pour se mettre à l'unisson, ont poussé dans les tressaillements, et les transports d'une joie vraiment républicaine, les cris cent fois répétés, Vive la

Convention, Vive la Montagne, Vive la République, Vive les Sans-Culottes.

Aussitôt la danse a renouvelé à perpétuité jusques dans la nuit avancée cet enthousiasme populaire qui dans les temps de despotisme, dont nous avons déjà relégué et perdu la mémoire, n'aurait produit dans l'esprit des aristocrates qu'une sensation repoussante et abjecte, mais qui a l'aspect de l'aurore de la République française enfante l'énergie, l'héroïsme, et électrise tous les cœurs des vrais républicains.

Ainsi a été terminé cette fête auguste qui nous rappelle les beaux jours de Rome ancienne délivrée de la tyrannie, et dont le souvenir gardé éternellement par les Français fera naître pour les peuples asservis, l'idée et le besoin de les imiter.

Vive la République, une et indivisible.

Signé à la minute : Loyal, Alleaume l'aîné, d'Ivry l'aîné, Henaut, Venet (commissaires à la rédaction).

P. c. c. : VENET (présid.), DIVRY l'aîné (secrét.).

38

La société populaire de Vézelay félicite la Convention sur le décret qui rend la liberté aux hommes de couleur, et sur ses travaux; elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vézelay, 20 vent. II] (2).

« Citoyens législateurs,

On pouvait, il y a quelque tems se demander par quel sentiment de l'amour ou de l'admiration les montagnards de la Convention avoient le projet d'embraser les cœurs de tous les Français.

Votre décret sur les hommes de couleur dont vous abolissez à jamais la servitude, fait aujourd'hui régner également ces deux sentiments dans les âmes, cette loi superbe est le complément de la révolution. C'est une réparation éclatante faite à la nature et aux principes, depuis trop longtemps outragés, mais c'est en même tems aussy une mesure sage et politique dont nous ne tarderons point à ressentir les grands effets.

Continuez vos travaux pénibles et glorieux, citoyens législateurs, hâtez-vous de remplir les destinées auxquelles vous êtes appelés. C'est par vos soins que l'Empire de la Liberté doit s'étendre de l'un à l'autre hémisphère et s'y perpétuer, alors nos noms devenus chers aux peuples des deux mondes passeront à leur postérité la plus reculée avec le bonheur que vous leurs préparez. »

GAROT (présid.), VÉSINIER (secrét.),
BAUDOT (le jeune).

39

Celle de Givet manifeste les mêmes sentimens; elle annonce qu'elle a monté et équipé un cavalier jacobin.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Givet, 15 vent. II] (2).

« Pères de la Patrie,

Encore une fois le fédéralisme est atterré, encore une fois le patriotisme triomphe, encore une fois l'espoir des pervers est trompé, et celui des amis de la République réalisé.

Ils croyaient conspirer impunément, ces lâches détracteurs des plus ardens patriotes, ces êtres qui renfermés dans leur maison somptueuse méditaient sourdement la ruine de la patrie, déjà, ils insultaient indécemment aux vertus civiques, déjà, le courageux Républicain était l'objet de leur fureur liberticide, déjà, l'homme probe et révolutionnaire dont les opinions étaient fortement prononcés pour la Liberté, était désigné pour être immolé à leur vengeance aristocratique, déjà les victimes étaient comptées les poignards aiguisés et les assassins payés, déjà ils appelaient hautement la contre-révolution, Louis dix-sept, leur ami d'outre-Rhin, le parlement, la noblesse, les prêtres, etc.

Hommes suspects de tous les pays, tremblez, la patrie triomphe, la barbare clémence dont vous vous flattiez et qui vous enhardit un moment est aujourd'hui, réservée pour l'innocence et la vertu, et refusée au crime et à la malveillance, vous n'assassinerez plus la Liberté publique, vous ne plongerez plus vos mains criminelles dans le sein des patriotes, vous n'applaudirez plus aux malheurs de la France, et la Vendée, Lyon, Toulon, le Calvados, votre espoir et votre ouvrage, tout, ainsi que vous, réduits à l'impossibilité de nous nuire et, bientôt, oui bientôt, leurs noms proscrits et vous, exécrés, disparaîtrez du sol de la Liberté.

Convention nationale, ton décret sur les gens suspects, est le chef d'œuvre de la Raison humaine, le palladium de la prospérité nationale, le gage de la félicité de la France et un monument éternel qui t'assurera l'admiration de la postérité. C'est là ton ouvrage, ô sainte Montagne. A cette bienfaisante loi, nous reconnoissons ton courage et tes vertus. Reçois le tribut de la reconnoissance des Jacobins de Givet; fait plus, reçois l'encens que des républicains n'offrent qu'à la Liberté et à ceux qui ont sauvé leur patrie.

Oui! Convention, il n'appartenait qu'à toi de proclamer d'un pôle à l'autre, la vérité des grands principes, qui font la base de la carrière législative; la liberté des noirs, augmente encore les droits que tu as à la reconnoissance nationale, tu l'as proclamée et la France entière applaudit à ton sage décret; hommes blancs, hommes noirs, hommes de toutes couleurs, vous êtes nos frères, vous êtes comme nous les enfans de la nature; comme nous, vous êtes sensibles aux bienfaits

(1) P.V., XXXIII, 365.

(2) C 295, pl. 993, p. 34.

(1) P.V., XXXIII, 365.

(2) C 295, pl. 993, p. 35.